

PROCES VERBAL DU 21/01/2026

(Publication le 27/01/2026)

Le 21 janvier 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVALT Claude, ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, DROUET Michel, Mmes. LARGEAS Hélène, SECHERET Aurélie, M. BOUTET Didier, Mme. GÉRARD Valérie, MM. CRUBILLÉ François, DELATTRE Alexandre.

Absents excusés : Mmes. BALLON Alina, EVRARD Delphine.

Secrétaire de séance : M. LAVALT Claude.

Le quorum est atteint : 14 Conseillers Municipaux en exercice, 12 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
- VIREMENTS DE CREDITS
- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE : PLAN DE FINANCEMENT
- CHOIX D'UNE BANQUE POUR L'EMPRUNT
- ENGAGEMENTS BUDGETAIRES
- RENOUELEMENT ADHESION FREDON 79 (LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES)
- PLANNING DES PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026
- BUDGET FONCTIONNEMENT 2026
- COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS
- QUESTIONS DIVERSES

Les décisions ont été validées, par scrutin ordinaire, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

VIREMENTS DE CREDITS EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédits a été effectué en date du 18 décembre 2025 :

Le Maire de la commune de François,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122.22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26/05/2020 lui accordant les délégations d'attributions prévues par l'article ci-dessus ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2025 approuvant le budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2025 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De procéder aux virements de crédit suivant :

BUDGET SECTION	ARTICLE/CHAPITRE ET DÉSIGNATION	MONTANT
Investissement	2131/344 Chauffage École	- 1 070.00 €
Investissement	2131/302 Cimetière	+ 120.00 €
Investissement	231/336 Protection incendie Étang	+ 950.00 €

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise à jour du plan de financement de la rénovation énergétique du groupe scolaire de la commune de François :

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		39 055,00 €
AMO CRER	CRER	12 580,00 €
MOE TESTS RESSOURCES	HYDRO INVEST	10 475,00 €
MOE TRAVAUX PAC + CHAUFFERIE	ILAO	16 000,00 €
Etude		8 395,00 €
ETUDE FAISABILITE	HYDRO INVEST ET ILAO	8 395,00 €
Travaux		203 241,00 €
TRAVAUX FORAGE	ENTREPRISE BOUTONNAIS	39 573,00 €
TRX PAC+GTC+ELEC+RESEAU DISTRIBU°	ENTREPRISE CB ELEC	129 175,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE TRX	ENTREPRISE DUBIN	34 493,00 €
Équipements		
Frais annexes		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		250 691,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
FONDS CHALEUR FONDS VERT / DSIL / DETR / SIEDS		sollicité	164 829,00 €	65,75%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental CCRT CD79		acquis	35 722,00 €	14,25%

EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		200 551,00 €	80,00%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		50 140,00 €	20,00%
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			50 140,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			250 691,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le nouveau plan de financement, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers modificatifs de demande de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

CHOIX D'UNE BANQUE POUR L'EMPRUNT

Monsieur l'Adjoint aux finances présente les offres de prêt reçues, le choix de la banque se fera à réception de toutes les propositions.

ENGAGEMENTS BUDGETAIRES 2026

- Rénovation énergétique école, le conseil municipal a retenu l'entreprise BOUTONNAIS pour les travaux de forage, opération 344 « chauffage école », compte 2131.
- Rénovation énergétique école, le conseil municipal a retenu l'entreprise CB ELEC pour les travaux de PAC Géothermique, opération 344 « chauffage école », compte 2131.

Vu l'article L 1612-1 du CGCT : Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2025	REMBOURSEMENT DETTE 2025 AMORTISSEMENT	DÉFICIT ANTÉRIEUR INVESTISSEMENT COMPTE 001	OPÉRATIONS D'ORDRE PRÉVU AU 040
1 490 703.42 €	54 001.56 €	60 007.86 €	10 000 €

CREDITS OUVERTS POSSIBLES EN 2026

(1 490 703.42 € - 54 001.56 € - 60 007.86 € - 10 000 €) X 25 %
= 341 673.50 €

CREDITS DEJA ENGAGÉS DANS UNE PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION	CRÉDITS RESTANTS POSSIBLES EN 2026
NÉANT	= 341 673.50 €

VENTILATION DES ENGAGEMENTS 2026 CHAPITRE ARTICLE ET DÉSIGNATION	CREDITS OUVERTS EN 2026
CHAP OPERATION 344 « CHAUFFAGE ÉCOLE » COMPTE 2131 INV 57 - FORAGE - PAC GEOTHERMIQUE PRESTATION - PAC GÉOTHERMIQUE OPTION	47 787.05 € TTC 140 855.32 € TTC 14 155.06 € TTC
CHAP OPERATION 0187 MATÉRIEL, COMPTE 2188	15 000.00 € TTC
CHAP OPERATION 326 VERGER COMMUNAL COMPTE 212 INV 789	800.00 € TTC
CHAP 21 INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE COMPTE 2151 INV 70	5 000 € TTC
TOTAL	223 597.43 € TTC

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents s'engagent à inscrire au budget 2026 la somme de 223 597.43 € TTC et autorise Monsieur le maire à signer les devis ou actes d'engagement.

RENOUVELLEMENT ADHESION FREDON 79 (LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES)

Article 1 : dans le cadre d'un programme de « lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur le bassin de la Sèvre Niortaise » initié à la demande des Communes, la FREDON DEUX-SEVRES assurera la mise en œuvre d'un programme de lutte comprenant :

- La mise à disposition du matériel de piégeage (cages, appâts, fiche de capture, ...) dans chaque commune,
- La formation des piégeurs pour l'utilisation de ce matériel ainsi qu'un rappel règlementaire,
- La collecte des dépouilles sur les points définis par commune, au minimum 3 fois par semaine et durant les 4 semaines de l'opération, afin de les évacuer vers les services d'équarrissages,
- La tenue d'une réunion de restitution des résultats de l'ensemble des participants à la fin de chaque campagne annuelle.

Article 2 : Pour la réalisation de cette action, la FREDON DEUX-SEVRES, représentée par son Directeur, Monsieur AUDUSSEAU Ghislain assurera l'encadrement technique, la gestion administrative et financière de l'opération.

Article 3 : La commune apportera une participation financière pour ce programme d'un montant de 172.00 € pour l'année 2026.

De plus monsieur le Maire expose au conseil, municipal les modalités de la cotisation annuelle :

Cette adhésion comprend

- Un forfait de base de 40.00 € qui implique le transfert à la FREDON DEUX SEVRES, de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires contre les ragondins et les rats musqués (code rural et arrêté préfectoral du 18 septembre 2017), désengageant de fait celle des élus. Les assurances et la responsabilité civile de la FREDON DEUX SEVRES couvrent les groupements communaux et bénévoles. Dans ce cadre, la fédération se charge de fournir du matériel, de distribuer des appâts, de ramasser les cadavres, tout en animant le réseau des bénévoles. Une remise tarifaire sur les luttes collectives (ragondins, corbeaux) ainsi que sur une gamme de produits raticides et souricides est également appliquée. La livraison sera gratuitement effectuée par leurs techniciens. Des renseignements sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

- Des services supplémentaires au coût de 0.03 € / habitant (0.03 x 1033 habitants soit 30.99 €), qui offre un accès pour la commune, mais également pour tous ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels, notamment la destruction de nid de frelon asiatique, la régularisation des taupes et des chenilles processionnaires ...

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le renouvellement du contrat du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques avec sa participation financière, il valide également le renouvellement de l'adhésion des services supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

PLANNING DES PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

Les Élus se sont positionnés sur les 4 tranches horaires.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2026

Après l'étude des dépenses et recettes de fonctionnement réalisées sur 2025, le Conseil Municipal établit un prévisionnel 2026.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES RÉUNIONS

- Place des familles : Intervenants caravane le samedi 23 mai sur notre commune. Liliane ROBIN propose d'impliquer les parents d'élèves au projet. Coût pour la commune 400-500 €. Un Choix d'activité devra se décider : Ateliers de la simplicité (fabrication bonbons, dentifrices). Vent d'Ouest : parcours motricité pour les enfants 12-36 mois, Yoga pour les plus grands
- Commission d'aménagement : Alexandre DELATTRE nous résume la dernière séance : Projet bassin d'orage et développement du site « les Grands Champs » sur la commune de la Crèche (2 100 000.00 €). Installation entreprise Soignon sur Baussais 2. Installation ombrières de stationnement à Aqualibris.
- Dossier informatique mairie et école, en cours, suivi par Emmanuel ROCHETEAU.

QUESTIONS DIVERSES

- Goûter des Aînés : samedi 14 février 2026.
- Vote du budget : lundi 23 février 2026.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 23h15.

<i>Ont signé, Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance :</i>			
COSSET Joël, Maire		LAVAUULT Claude, Adjoint au Maire, Secrétaire de séance	